

## CLASSES A PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

classes à **P**ac

### *Notice d'accompagnement du dossier de demande d'ouverture (1<sup>er</sup> degré)*

Référence : circulaire N° 2001-104 du 14 juin 2001 et note de service N° 2001-102 du 8 juin 2001, parues au BO N°24 du 14 juin 2001

#### **Qu'est une classe à PAC ?**

Inscrit dans l'horaire normal, le projet de **la classe à PAC** comporte un sujet ou une problématique qui constitue un fil rouge autour duquel s'articulent plusieurs matières figurant au programme de la classe concernée. Il insuffle à ce programme une dimension artistique qui permet à l'élève de dépasser une vision de l'art comme support temporaire à l'acquisition de notions pour accéder à un rapport central et personnel aux œuvres et aux pratiques. Les rencontres entre tous les élèves de la classe et des artistes, des professionnels de la culture ou des médiateurs culturels, associés dès l'origine au projet, constituent des temps forts (8 à 15 heures par an) qui permettent à chaque élève de construire ce changement d'optique. Le choix de la question traitée et des approches les plus adaptées aux niveaux concernés est essentiel pour faciliter la découverte par les élèves d'œuvres ou de domaines pour eux inhabituels.

#### **Le projet de la classe à PAC se définit en 7 points :**

- il est défini à partir d'une ressource culturelle de proximité, apportée ou déjà disponible ;
- il est abordé au travers de différentes disciplines et se traduit par une réalisation présentée à un public;
- il s'adresse à **tous les élèves d'une classe ou d'un même niveau** ;
- il se déroule principalement au sein de l'établissement ;
- il s'inscrit dans les programmes et les horaires habituels ;
- il s'étend sur plusieurs mois ;
- il comporte l'intervention d'un ou de plusieurs artistes ou de professionnels de la culture durant 8 à 15 heures en vue de focaliser l'attention des élèves sur la singularité des œuvres et des pratiques et de faciliter la construction de leur autonomie face à l'art et à la culture.

**En fonction des ressources culturelles disponibles, une liste de domaines artistiques et culturels prioritaires a été définie à l'échelle de l'Académie ainsi que pour chaque département :**

#### **DOMAINES PRIORITAIRES A L'ECHELLE DE L'ACADEMIE:**

**Patrimoine** - notamment au travers de « l'adoption », par des classes, de bâtiments ou d'environnements urbains en cours de réaménagement – une priorité sera donnée au patrimoine architectural de proximité situé en zone rurale. **Chant choral, architecture,**

**cinéma-audiovisuel** - à partir des ressources que constituent les nouveaux équipements des Centres départementaux de documentation pédagogique et les opérations Collèges au cinéma ou Lycéens au cinéma - **écriture** - avec notamment le développement possible de classes à PAC en lien avec les Espaces culture multimédia (ECM) de bibliothèques urbaines et rurales, en particulier l'écriture d'histoires à entrées multiples, en lien avec un écrivain, via Internet. **Arts du goût** - avec notamment le développement possible de classes à PAC en lien avec le pôle de ressources Internet du CRDP et le service pédagogique des Arts du goût de la DAAC ( Monsieur François Crépin 03 26 43 58 49) .

## **MARNE :**

**Le théâtre** – (en lien avec le Centre Dramatique National La Comédie de Reims qui propose la conception conjointe de classes à PAC dont le temps fort sera constitué par des interventions théâtrales ou poétiques de petites formes dans les classes) ; les 3 scènes nationales ou conventionnées et les compagnies installées en région.

**La danse contemporaine** - en lien avec le Manège, scène nationale de Reims (1) et les compagnies régionales.

**La danse néo-classique** - en lien avec le Grand Théâtre, opéra de Reims qui propose notamment propose la conception conjointe d'un ensemble de classes à PAC (ou PAC globalisé) à partir de sa programmation.

**La littérature, la poésie contemporaine mises en scène** - La Comédie de Reims, Centre Dramatique National, propose la conception conjointe d'un PAC globalisé centré sur le « Festival » dans le cadre de « Reims, scènes ouvertes ».

**Les musiques actuelles** - scènes de musiques actuelles de Vitry-le-François et de Reims

**L'art lyrique** - en lien avec le Grand Théâtre de Reims et la compagnie ARCAL en résidence qui propose un PAC globalisé.

**La pratique chorale et instrumentale**, dans le cadre de la charte chorale départementale, notamment.

**Les arts plastiques** - en lien avec le Centre Culturel de Tinquieux, le FRAC, et le CDDP qui développe une artothèque.

**Les arts du cirque** - en lien avec le Centre National des Arts du Cirque, de Châlons-en-Champagne et Le manège, de Reims qui proposent notamment un projet de PAC globalisé intitulé « L'École en piste des jeux enfantins aux jeux circassiens ».

**Cinéma audio-visuel** - en lien avec les ressources du CDDP de la Marne, le Centre Culturel Saint-Exupéry, les cinémas Opéra.

## **HAUTE-MARNE :**

**Musique et chant choral**: dans le cadre de la charte chorale départementale et de la convention culturelle départementale signée entre l'Académie, le conseil général et la DRAC\_

**La fonte d'art** - en partenariat avec l'association de sauvegarde du patrimoine métallurgique haut-marnais. (1)

**Cirque, danse.**

**Théâtre** en lien avec le festival l'Enfance de l'Art et Mai scènes

**Les arts visuels** - avec « Les Silos » de Chaumont (exposition et atelier d'arts graphiques), avec le château de Joinville (expositions d'art contemporain) les musées et les bibliothèques qui accueillent des expositions d'art contemporain en zones rurales.

**La littérature et le conte** - en lien avec les présences d'auteurs et de plasticiens du salon du livre de Bourbonne-les-bains, notamment.

## **ARDENNES :**

**Les arts du goût**, en lien avec La semaine du goût qui peut constituer le temps fort d'un projet développé sur plusieurs semaines dans le cadre de différentes disciplines

**Le chant choral**

**La littérature et la poésie** - avec le Centre International de Littérature de Jeunesse, notamment (1)

**Le théâtre et les arts de la marionnette** -avec l'Institut International de la Marionnette

**Les arts plastiques** en lien avec les expositions des espaces culturels d'établissements.

**La culture scientifique et technique** - associée à une dimension artistique, en partenariat avec le Centre d'observation de la nature de Boult-au-bois

**Le cinéma**

## **AUBE :**

**Le patrimoine en zone rurale constitue une priorité départementale.** Une base de donnée spécifique à ce patrimoine est accessible sur <http://crdp.ac-reims.fr>. Une aide à la conception de projet est directement accessible auprès du chargé de projet patrimoine du C.D.D.P. de l'Aube.

**L'Architecture et le patrimoine** - ( en développant des jumelages de classes avec des édifices historiques ou non, en cours de restauration, à Troyes, notamment.

**Le théâtre, la littérature et la poésie -écriture-** à partir du Salon de la littérature de jeunesse.

**Le chant choral, le théâtre,** en lien avec le théâtre de la Madeleine, scène conventionnée et le Théâtre de la Pierre noire (1)

**Les arts plastiques** - avec le Musée d'art moderne, Centre d'art contemporain Passages, le Centre d'art contemporain de Marnay et les expositions des espaces culturels des collèges et des lycées.

**La culture scientifique, technique et artistique** - dans le cadre du Parc naturel de la forêt d'Orient

**Cinéma audio-visuel-** en lien avec les ressources du CDDP de l'Aube.

*(1) La liste des partenaires indiqués n'est pas limitative..*

**L'Académie de Reims et le centre régional de documentation pédagogique ont constitué une base de données des ressources culturelles pour chaque département que vous pouvez consulter sur le site <http://www.crdp-reims.fr/>**

**Régulièrement actualisée, elle recense précisément des lieux, des œuvres, des organismes et des personnes accessibles aux enseignants dans les 12 domaines artistiques et culturels concernés**

# Comment remplir votre dossier de demande d'ouverture de classes à PAC ?

PAGE 1

**NE RIEN INSCRIRE DANS LE CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION !**

## 1.1 : Intitulé de votre projet

Il doit tenir compte du thème ou de la question commune traitée dans les différentes matières d'enseignement.

Un projet peut donner lieu à une création artistique collective, à la découverte d'un monument. Il peut être bâti sur un élément patrimonial de proximité (interroger notamment la base *Mérimée* sur [www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)) sur une période de l'histoire, sur le thème académique, sur un mouvement artistique, sur une pièce de théâtre, un artiste, un poète ou un projet urbain. Il peut prendre la forme d'un parcours culturel.

Face à ce nouveau dispositif, les formes que peuvent prendre les réalisations restent à inventer. A titre d'exemple, une classe à PAC théâtre pourra réaliser une excellente lecture à haute voix appuyée par un professionnel ou développer une relation de création avec un poète, produire une activité critique autour d'un lieu de création, effectuer un reportage qui témoigne d'une saison théâtrale.

## 1.2 : Domaines artistiques et culturels concernés

Cochez les domaines concernés par votre projet.

## 1.4 : Elèves

Le plan vise étendre les classes à PAC à l'ensemble des classes du niveau concerné.

A cette fin, un projet de classe à PAC pourra se voir associer d'autres classes à PAC axées sur des aspects complémentaires (A titre d'exemple, un projet théâtre pourra se voir associer un projet en graphisme visant à réaliser le document de communication correspondant, ainsi qu'une classe axant ses recherches sur la critique théâtre, qui rendra compte de la programmation annuelle du lieu culturel associé, une autre classe menant des recherches sur le costume, en lettres, histoire et arts plastiques...)

## 1.6 : Œuvre culturelle de référence

Elle est à repérer en premier lieu car elle est à la base du projet. Ce peut être une exposition de musée, d'une bibliothèque rurale (nombreuses à présenter des expositions) d'un lieu culturel ou de l'un des 28 lieux culturels d'établissement – consulter la base de donnée DAAC-CRDP- un monument ou un site historique, un lieu ou une manufacture à caractère scientifique ou technologique, une œuvre d'art isolée, une production dramatique, musicale ou cinématographique...

## 1.7 : Etablissement ou organisme culturel envisagé comme partenaire

Ce peut être une association artistique ou culturelle, agréée par le Rectorat, une compagnie artistique, un musée, un centre d'art, le Fonds Régional d'Art Contemporain...

Ce partenariat vise à prolonger durablement l'impact de la classe à PAC en amenant les élèves à fréquenter durablement des œuvres.

## 1.8 : Partenaires professionnels pressentis

Tout projet de classe est placé sous la responsabilité d'un enseignant volontaire (ou d'une équipe d'enseignants) qui le construit à partir de ses compétences propres, dans le prolongement des programmes, de façon privilégiée en partenariat avec un artiste ou un professionnel de la culture ou avec un établissement culturel de proximité

Les intervenants professionnels devront être agréés par le comité d'experts académiques. Pour faciliter la vérification ou l'agrément remplir avec précision les informations demandées. Joindre les curriculum vitae. La durée totale de leurs interventions doit être comprise entre 8 et 15 heures par classe. Une structuration des interventions peut être globalisée entre plusieurs classes d'un même niveau.

Pour vous aider dans vos recherches, contactez les cellules d'action culturelle des Inspections Académiques ainsi que la délégation académique à l'éducation artistique et l'action culturelle du Rectorat Fax 03 26 05 20 44 - Tél 03 26 05 68 37 - E .mail ce.ac@ac-reims.fr

## PAGE 2

### 2: Descriptif analytique du projet

Thème ou question artistique abordée : Plus la définition du thème est précise ou plus la formulation de la question artistique est fine alors plus le projet sera facile à conduire avec les élèves. Cette question artistique doit être en relation directe avec l'œuvre de référence choisie.

Exemples :

Danse : Quels rapports la danse entretient-elle avec la matière « terre » ?

Théâtre : Quelles possibilités les fondamentaux du théâtre offrent-ils pour mettre en scène un conte dans une petite forme ?

Arts visuels : Quels rapports plastiques peut-on établir entre les marques laissées par un marcheur et le paysage dans lequel il conduit son chemin ?

Il faut rappeler que la classe à PAC n'est pas un atelier : ni sur la question de fond ni sur la durée !

## PAGE 3

### 3 : Etapes principales du projet et prévision du calendrier de fonctionnement

A remplir pour l'instant dans les grandes lignes. La présentation à un public est obligatoire. Page 2, il faut définir ce public, en plus de la présence éventuelle des parents (il s'agit d'amener les élèves à constater que l'appréciation de la qualité artistique de leur réalisation par un public est effective).

## PAGE 4

### 7 : Avis du conseil d'école(1<sup>er</sup> degré) ou du conseil d'administration (2<sup>ème</sup> degré)

Ce projet doit être en cohérence avec le projet d'établissement et la décision du conseil d'école ou du conseil d'administration.

Le procès verbal du conseil n'est plus demandé. La signature du chef d'établissement valide l'avis du conseil d'établissement ou du conseil d'école.

Dans le cas contraire, un avenant sera joint à ce dossier.

## Que mettre dans ce dossier et à qui l'adresser ?

4 exemplaires (dont l'original) de ce dossier complet comprenant à chaque fois :

- un relevé d'identité bancaire de la structure culturelle partenaire et un RIB de l'association scolaire
- le curriculum vitae des artistes et professionnels intervenants associés
- l'accord préalable du professionnel associé
- le cas échéant, une lettre de demande de subvention au Maire ou au Président de la communauté de communes

ou d'agglomérations

-le cas échéant, une lettre de demande de subvention au Président du Conseil Général

D'autres exemplaires du dossier doivent être conservés par l'établissement : 1 pour avec le Conseil d'école, 1 pour chaque professionnel partenaire, à votre commune (- de 10 000 habitants)

**Vous enverrez l'original et 3 exemplaires photocopiés à votre IEN car**

Il y mettra son avis et transmettra le tout à votre I.A.

1 exemplaire sera conservé par l'Inspection Académique qui distribuera les autres comme suit :

L'exemplaire original sera destiné au Rectorat (DAAC et IEN IPR)

1 exemplaire sera destiné à votre mairie ou à votre communauté de commune ou d'agglomération (+ de 10 000 habitants)

1 exemplaire sera destiné au Conseil Général.

(1 exemplaire sera photocopié par l'I.A. et destiné l'expert externe.)